# **Ordonnance de prévention : Soudeur**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des agents chimiques :

* Alerter en cas de dysfonctionnement du système d'aspiration
* Porter un appareil de protection respiratoire en l'absence de ventilation adaptée
* Ranger la protection respiratoire dans un endroit non exposé aux gaz, vapeur, poussières
* Respecter les règles d'hygiène : ne pas manger, ne pas boire au poste de travail
* Se laver les mains avant de porter les mains à la bouche (boire, manger)
* Utiliser les systèmes d'aspiration mis à disposition et veiller à leur entretien
* Utiliser les systèmes de captage à la source

Protégez-vous des poussières :

* Alerter en cas de dysfontionnement du système d'aspiration
* Mettre en route le système d'aspiration lors de chaque utilisation de machine, même de courte durée
* Ne pas utiliser la soufflette pour nettoyer le poste de travail
* Porter systématiquement un masque de protection respiratoire adapté

Protégez-vous des TMS :

* Dégager et ranger son espace de travail
* Organiser son poste de travail pour éviter les mouvements extrêmes
* Porter des protecteurs de genoux
* Utiliser les aides à la manutention mises à disposition
* Veiller au bon état des matériels et outils utilisés

Protégez-vous du bruit :

* Porter les protecteurs individuels contre le bruit (PICB) mis à disposition
* Respecter les consignes de lutte contre le bruit

Pour éviter les accidents :

* Disposer d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur
* Disposer d'une habilitation électrique adaptée au niveau de risque
* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Respecter les consignes de sécurité des installations électriques
* Respecter les consignes de sécurité et les procédures d'utilisation des machines dangereuses
* Respecter les consignes de sécurité lors de l'utilisation des engins de levage
* Respecter les consignes incendie de l'entreprise
* Respecter les procédures de l'entreprise en cas d'accident
* Rincer 10 minutes à l'eau courante froide en cas de brûlure puis protéger
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité
* Utiliser des plateformes de travail conformes à la réglementation

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Consulter la fiche "conseils en cas de travail en horaires décalés"
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 12/08/2025